

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

BE COOL TECHNICS SRL / BE COOL SOLUTIONS

1. Dispositions Générales

Les présentes conditions générales définissent, sans préjudice de l'application de conditions particulières, les obligations respectives des parties contractantes lors des ventes et prestations effectuées par nos services.

En signant la convention, le bon de commande ou en acceptant la confirmation de commande, notre cocontractant reconnaît expressément avoir pris connaissance et accepté les présentes conditions générales.

Seules les dérogations faisant l'objet d'un accord écrit peuvent modifier ces conditions générales. En cas de contradiction entre les conditions générales de nos cocontractants et les nôtres, ces dernières prévalent.

2. Validité des Offres

Sauf stipulation contraire écrite, nos offres sont valables 30 jours à compter de leur émission.

3. Commandes et Délais

Toute commande ne nous engage qu'après confirmation écrite. Les modifications apportées par le client à son bon de commande ou à notre offre ne sont valables qu'après acceptation et confirmation écrite de notre part.

En cas d'annulation unilatérale par le client, nous nous réservons le droit d'exiger une indemnité de 30% du montant total.

Les délais de livraison ou d'exécution sont indicatifs sauf stipulation contraire.

Les délais peuvent être prolongés en cas de :

- Force majeure (voir article 9),
- Retard dans la remise des informations ou documents par le client,
- Modification en cours de projet,
- Non-respect des conditions de paiement.

Le client s'engage à fournir un accès sécurisé aux locaux et à respecter les consignes techniques pour l'installation.

4. Clause de Réserve de Propriété

Nous conservons la propriété des marchandises jusqu'au paiement intégral. Le client s'interdit de vendre, céder ou donner en gage les biens avant paiement complet.

En cas de non-paiement, nous pourrions réclamer la restitution des marchandises après mise en demeure restée sans effet pendant 8 jours.

Le client assume les risques de perte, même en cas de force majeure.

5. Prix et Conditions de Paiement

Nos prix sont exprimés en euros, hors frais de transport sauf stipulation contraire.

Les factures sont payables sous 15 jours. Passé ce délai :

- 1% d'intérêt par mois de retard,
- Indemnité forfaitaire de 15% du montant impayé avec un minimum de 75€ par facture.

Toute contestation d'une facture doit être formulée par écrit sous 15 jours.

Facturation : 50% à la commande, solde à la livraison, sauf accord contraire.

6. Contrats d'Entretien et Révision des Prix

6.1 Évolution des Tarifs

Le prix des contrats d'entretien est indexé sur l'inflation et sera révisé annuellement en fonction de l'indice des prix à la consommation publié par l'Institut National de Statistique. Cette révision garantit une adaptation équitable des tarifs aux fluctuations économiques.

6.2 Renouvellement et Conditions de Révision

Chaque contrat d'entretien est reconduit tacitement pour une durée d'un an, sauf résiliation par lettre recommandée avec un préavis de trois mois avant l'échéance. Toute modification substantielle des conditions tarifaires sera communiquée au client au moins 60 jours avant son application.

7. Garantie

7.1 Clients professionnels

- L'agrément des produits est supposée acquise 5 jours après livraison sauf réclamation écrite.
- Garantie de 1 an sur les produits sous réserve d'un usage conforme et d'une installation réalisée par nous.
- La garantie couvre la réparation ou le remplacement.

7.2 Clients non-professionnels

Conformément à la loi belge du 1er septembre 2004, le consommateur bénéficie d'une garantie légale de 2 ans sur les biens de consommation. Cette garantie couvre uniquement les défauts de conformité existant au moment de la livraison et ne s'applique pas aux défauts causés par une mauvaise utilisation, un mauvais entretien ou une intervention non autorisée sur le matériel.

Le consommateur doit signaler tout défaut de conformité sous 2 mois après sa constatation.

8. Clause de Confidentialité

Toutes les informations techniques, commerciales ou stratégiques échangées entre BE COOL TECHNICS SRL et ses clients, fournisseurs ou sous-traitants sont strictement confidentielles et ne peuvent être divulguées sans accord écrit.

Cela inclut notamment les plans d'installation, devis, méthodologies et informations techniques sensibles.

9. Sous-traitance

BE COOL TECHNICS SRL se réserve le droit de sous-traiter tout ou partie des prestations à des partenaires ou prestataires tiers, sans que cela ne modifie les obligations du client ou les garanties accordées. En cas de sous-traitance, BE COOL TECHNICS SRL reste seule responsable de la bonne exécution des prestations et du respect des engagements contractuels.

10. Protection des Données Personnelles

Dans le cadre de l'exécution du contrat, BE COOL TECHNICS SRL est amenée à collecter et traiter certaines données personnelles du client (nom, coordonnées, informations de facturation, etc.). Ces données sont utilisées uniquement pour la gestion de la relation commerciale, l'exécution des prestations et le respect des obligations légales.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), le client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression de ses données. Toute demande à ce sujet peut être adressée par email à info@becoolsolutions.be avec une preuve d'identité.

BE COOL TECHNICS SRL s'engage à ne pas partager ces données avec des tiers non autorisés et à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer leur protection.

11. Force Majeure

Aucune partie ne pourra être tenue responsable d'un retard ou d'une inexécution due à un cas de force majeure, notamment :

- Catastrophes naturelles, incendies, inondations,
- Pandémies, crises économiques majeures,
- Grèves, blocages de transport,
- Coupures d'énergie ou cyberattaques.

En cas de force majeure, la partie concernée devra notifier l'autre sous 5 jours et les obligations seront suspendues.

12. Résolution et Résiliation du Contrat

En cas de non-paiement ou de non-respect des obligations contractuelles, nous nous réservons le droit de résoudre le contrat avec une indemnisation forfaitaire de 30% du montant total.

13. Clause de Médiation Préalable

Avant d'engager toute action en justice, les parties s'engagent à tenter une médiation amiable pour résoudre tout différend relatif à l'exécution du présent contrat, à l'exception des différends concernant des problèmes de non-paiement.

La partie souhaitant recourir à la médiation doit en informer l'autre partie par écrit. Les parties s'efforceront de désigner un médiateur agréé dans un délai de 15 jours suivant la notification de la demande.

Si, à l'issue de 30 jours, aucune solution amiable n'a été trouvée, elles pourront saisir les tribunaux compétents.

14. Litiges

Tout litige relèvera de la compétence exclusive des tribunaux du ressort de notre siège social.

15. Clause Salvatrice

Si une disposition du présent contrat est jugée invalide, cela n'affecte pas la validité des autres clauses.

BE COOL TECHNICS SRL / BE COOL SOLUTIONS

Siège social : Boulevard Bischoffsheim 39/4 1000 Bruxelles

TVA : BE1010 075 846

Contact : info@becoolsolutions.be